Une amende de 5.000 € avec sursis requis contre Nick Conrad pour "Pendez les Blancs"

Article rédigé par France TV info, le 10 janvier 2019

Source [France TV info] Libre expression artistique ou provocation au crime ? Jugé pour le clip "Pendez les Blancs" qui l'a extirpé de l'anonymat cet automne, le rappeur Nick Conrad a défendu le 9 janvier une fiction militante sans convaincre le parquet qui a requis une amende avec sursis. Jugement le 19 mars.

En septembre 2018, la diffusion de ce clip ultraviolent, sous l'acronyme "PLB", avait enflammé les réseaux sociaux et suscité de nombreuses condamnations au sein du gouvernement et dans la classe politique.

Nick Conrad, artiste auto-produit, était alors totalement inconnu du grand public. Mais son clip, retiré depuis par YouTube, avait été repéré par des personnes proches de l'extrême droite, qui y ont vu l'expression d'un "racisme anti-blancs", et également relayé par le polémiste Dieudonné. Poursuivi par le parquet, ce Noir de 35 ans s'est donc retrouvé ce 9 janvier devant la chambre de la presse du tribunal correctionnel de Paris. Comme à chaque fois qu'un rappeur doit répondre de ses textes devant un tribunal, la question est de savoir où placer le curseur s'agissant d'un genre musical auquel le droit permet, dans une certaine limite, d'être outrancier et violent.

Le clip, diffusé à l'audience, met en scène le rappeur enfonçant un revolver dans la bouche d'un Blanc, lui tirant dessus ou lui écrasant la tête sur un trottoir. Il montre également la victime pendue à une corde. Nick Conrad - un pseudonyme - a défendu une oeuvre revendicative, certes réaliste mais fictionnelle et truffée de références à des films comme "American History X", qui explore les origines du racisme et de l'extrémisme aux États-Unis.

Il s'agit d'une dénonciation du racisme à travers l'évocation "à l'envers" de l'esclavage, des lynchages subis par les Noirs, a expliqué l'artiste, cravate, boucles d'oreilles et bracelet au poignet. Il en veut pour preuve ces paroles: "Je viens inverser le commerce gulaire-trian" (triangulaire en verlan). Une Histoire dont il "souffre par répercussion", a-t-il ajouté, expliquant avoir subi des discriminations.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

https://culturebox.francetvinfo.fr/musique/pendez-les-blancs-5000-eu-avec-sursis-requis-contre-le-rappeur-nick